

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 2

A la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« remplit les »,

les mots :

« répond aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.